

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

Mission : Immersion dans des mondes sectoriels à travers la réalité virtuelle

AO – LOT 3 - Prestation n°3.5:

Équiper la Cité des Métiers d'ordinateurs portables puissants

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavaillon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel Pi10.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

C'est dans ce contexte que la Cité des Métiers lance un appel d'offres pour s'équiper de 2 ordinateurs portables puissants pour mener à bien son action de développement et de déploiement d'un logiciel sur casque à réalité virtuelle pour faire découvrir les métiers par l'immersion.

Ces ordinateurs permettront de faire la mise à jour des casques Oculus Guest et Oculus Guest 2 et de leurs logiciels, et de partager le contenu des casques Oculus Guest sur un grand écran lors de leur utilisation.

II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les **objectifs** en se dotant de ces outils sont de :

- améliorer la visibilité et la lisibilité des métiers,
- mettre en lumière la richesse et la particularité des différents secteurs d'activités,
- prendre conscience de ses compétences,
- désacraliser le monde de l'entreprise,
- ouvrir le champ des possibles,
- déconstruire les préjugés et les stéréotypes.

Les **partenaires** sont :

- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Les **publics ciblés** sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir le monde économique,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.e.s et les actifs.ves en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les porteur.se.s de projets / les futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises,
- etc.

Le matériel doit être solide, fiable et léger avec une grande autonomie de batterie.

III. TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation des ordinateurs portables se fera :

- Principalement dans les locaux marseillais de la Cité des Métiers,
- Lors des Forums extérieurs du territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence où la Cité est présente.

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

1) DETAILS

- **Livraison de 2 ordinateurs portables avec leur dock/station d'accueil ayant au minimum les caractéristiques suivantes :**

(Livraison souhaitée : en novembre 2021)

Processeur Intel Core i7 ou i5 - RAM 16 Go - 512 Go SSD
Ecran 14"

Windows 10 pro

Webcam intégrée

Ports : HDMI – USB C

Garantie : 3 ans sur site

Budget max : 1 500 euros TTC pour un ordinateur et une station d'accueil

2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vue de la description mentionnée ci-dessus, le prestataire retenu devra impérativement réaliser :

1. un devis : daté, référencé, exprimé en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure,
2. une facture : datées référencée, exprimée en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure.

ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « **Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT3 – Prestation n°3.5** »

V. DURÉE ET CALENDRIER

1) DURÉE :

Prestation à réaliser avant la fin de l'année 2021

2) CALENDRIER :

- Le 13 septembre 2021 : Lancement de l'appel à prestataire,
- Le 13 octobre 2021 : Date limite de remise des offres,
- A partir du 18 octobre 2021 : Retours positifs et négatifs de la Cité des Métiers aux prestataires-candidats,
- En novembre 2021 : Date prévisionnelle de livraison du matériel.

VI. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenue sera formalisée dans le cadre d'une réponse courriel détaillée et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce courriel et/ou cette convention rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Règlement 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel à prestataires financé par le Fond Social Européen, le prestataire retenu.e s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. : Annexe 1)

VIII. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants:

Critères de sélection du Prestataire n°3.5 : Équipement de 2 ordinateurs portables puissants (/30 points)

CRITERES DE SELECTION	POINTS
Prix de l'offre ¹	/ 13 points
Assistance technique	/ 10 points
Réactivité - Délai de livraison	/ 5 points
Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	/ 1 point
Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	/ 1 point
NOTATION	X / 30 points

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le prestataire retenu.e.

ATTENTION !!!

- **Le montant global maximal de la prestation n'excédera pas 3 000€ TTC**
Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.
- Les offres qui ne répondront que partiellement au cahier des charges ci-dessus seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'une notation ni d'un classement.

¹ Calcul de la pondération du prix : (prix du moins disant/prix du candidat)*taux de pondération

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT3 – Prestation n°3.5:

Équiper la Cité des Métiers d'ordinateurs portables puissants

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Camille LECARDONNEL--VIDAL

Responsable événementiel et communication de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

clecardonnelvidal@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 76

Les offres devront être transmises avant :
le Mercredi 13 Octobre 2021 à 12h00 au plus tard
à l'adresse-mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement² ou avec réfaction.

² Si la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que la prestation ne peut être admise qu'après certaine « mise au point », il peut être décidé d'ajourner la réception de la prestation.